

LISTE DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU PROJET DE MOBILITE SORTANTE POUR UN STAGE DANS LE CADRE D'ERASMUS +

Le projet de mobilité ERASMUS+ est remis sous la forme d'un dossier tapuscrit. Ce dernier doit être remis à un des formateurs de la commission ERASMUS+ au plus tard mi-Mars de l'année N.

Le document comporte à minima les éléments suivants :

1. Présentation du programme ERASMUS+
2. Présentation du pays
 - a. Situation géographique
 - b. Démographie
 - c. Santé
 - d. Situation politique
 - e. Situation économique
 - f. Sécurité
 - g. Religions et croyances
 - h. Savoir-vivre et coutumes
 - i. Moyens de transport
3. Le stage
 - a. Lieu d'accueil
 - b. Objectifs généraux
 - c. Objectifs personnels
 - d. Objectifs en lien avec les compétences infirmières
4. Organisation du projet
 - a. Financement avec budget prévisionnel
 - b. Actions pour récolter des fonds
 - c. Avant le départ : vaccination, carte européenne de santé maladie, carte d'identité ou passeport, ...
 - d. Retour sur expérience